

te candidature, au moins la liste des candidats commence-t-elle à s'éclaircir. Le triage est opéré, l'élagage commencé, c'est beaucoup. Les candidatures des Barbes, des Théro, des Proudhon que le parti ultra-révolutionnaire avait osé jeter en France comme un nouvel outrage au bon sens public et à l'honneur national, ont vécu ce qu'elles devaient vivre, sous l'égide de patrons aussi recommandables.

M. Ledru-Rollin, sur la candidature duquel se sont ralliés, à ce que l'on dit, les républicains rouges et les meneurs socialistes, n'en a quo mieux et plus vite perdu les chances que pouvait lui avoir donné des démocrates sincères, mais, en tout cas, très-peu éclairés.

A l'heure qu'il est, il n'y a réellement ainsi que nous l'avions prévu, que deux candidatures sérieuses : celle de M. le général Cavaignac et celle de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

M. le général Cavaignac a rendu au pays des services que les hommes amis de l'ordre ne sauraient méconnaître et n'ont point oublié ; mais ses alliances avec certains hommes de l'extrême gauche, l'incertitude où il a laissé l'opinion sur la valeur réelle de ses principes républicains, le peu de netteté, sinon de franchise, qu'il a mise dans ses déclarations à la tribune sur un sujet aussi important, et qui ne saurait sans danger admettre le moindre doute, la moindre équivoque, tout cela a pu nuire et nuit en effet à la candidature de cet honorable général auprès des partis modérés.

Quant à M. Louis-Napoléon Bonaparte, il serait bien difficile assurément d'associer une opinion quelconque sur sa valeur personnelle ; ses services à la patrie, il n'en peut être question. La valeur de cette candidature est donc toute passive ; mais telle est la situation anormale où se trouve le pays, que cette valeur passive est devenue aujourd'hui un des plus puissants auxiliaires de son éléction.

Ajoutons que M. Louis-Napoléon Bonaparte est placé dans cette position exceptionnelle, très-avantageuse pour lui, qu'il n'a et ne peut avoir aucun engagement pris avec aucune des coteries qui existent tristement sur la France depuis huit mois. Ses traditions impériales sont nécessairement toutes gouvernementales. Or, ce que la France demande et ce dont elle a besoin par dessus tout aujourd'hui, c'est un gouvernement légal, constitutionnel, mais fort, et pouvant donner à l'ordre, à la tranquillité publique, à la confiance, au crédit toutes les garanties qui lui manquent et qui lui sont indispensables.

Maintenant, et pour achever d'éclairer la conscience du pays, pourquoi n'exigerait-on pas de ces deux candidats et de ceux qui pourraient être mis en avant d'ici au 10 décembre prochain une déclaration de principes nette, formelle, explicite, ne pouvant laisser aucun doute sur leur manière de comprendre la république, nos libertés politiques et religieuses, enfin toutes les garanties qu'exige la société.

On exige bien une semblable déclaration de la part d'un candidat à la représentation nationale. Comment ne pas l'exiger alors qu'il s'agit d'un mandat bien autrement important ?

Une déclaration de cette nature, nous en avons l'assurance, simplifierait singulièrement la question, et ne laisserait plus d'équivoque possible.

Alors un choix serait bientôt fait.

Voici les noms des députés qui ont voté contre la constitution ; ce sont MM. Benoit, Berryer, Bouhier de l'Eluse, Bravard-Toussaint, Brives, Bruns (Amédée), Cholot, Crespel de Latouche, de Fontaine, Denoize, Deville, Doure, Favreau, Cambon [Ferdinand], Greppo, Hugo [Victor], Joigneaux, Lantoin-Harduin, Lefranc [Pyénées-Orientales], Lubert, de Montalembert, Pelletier, Pierre Leroux Proudhon, de Puységur, Pyat [Félix], Raspail [Eugène], de Larochejaquelein, de Sesmaisons.

Il est certain qu'il y a dans l'Assemblée, plus de deux cents membres qui n'ont voté en faveur de la constitution que sous l'impression d'un sentiment de déférence pour une majorité certaine et dans l'unique pensée de ne pas paraître hostiles. M. Thiers est de ce nombre, car il a déclaré hier au soir, à la réunion de la rue de Poitiers, que son vote en faveur de la constitution était un vote de non-opposition, bien plus qu'un vote de conscience et de conviction.

(Gazette.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 4 DÉCEMBRE 1848.

Point de nouvelles du Steamer du 18, au moment où nous mettons sous presse.

LA REVUE DE LÉGISLATION

Nous apprenons avec peine que cette utile publication va cesser de paraître manquée d'encouragement suffisant. Nous en sommes d'autant plus chagrin que le besoin de donner publicité aux arrêts des divers tribunaux du pays se fait vivement sentir. Il est malheureux que les habiles éditeurs de la Revue n'aient pas reçu des membres du barreau la part d'encouragement à laquelle ils avaient droit de prétendre et sous le rapport précaire et sous le rapport de la collaboration. Il semble que leur travail intéressant au plus haut degré tous les membres de cette profession, chacun d'eux avait dû contribuer par son travail, ses cents à augmenter l'intérêt de ce journal ; mais il faut le dire, à part un nombre très limité de collaborateurs, les avocats et particulièrement les plus éminents, se sont bornés à critiquer la Revue de Législation sans se donner la peine de faire disparaître par leur collaboration des défauts sur lesquels ils se plaisaient à gloser. Quoiqu'il en soit, les gens de loi doivent être reconnaissants envers les Éditeurs de la Revue pour la constance et l'habileté avec lesquelles ils ont persévéré, malgré leurs occupations professionnelles, dans une tâche aussi ingrate que celle qu'ils viennent de terminer.

On dit depuis longtemps que l'administration a préparé un bill de judicature, dont la plus importante disposition est la création d'une cour d'appel distincte et séparée dont les membres n'auront plus de juridiction de première instance comme sous le système actuel. Si tel est le cas, nous ne pouvons pour notre part, qu'applaudir à l'établissement d'un tribunal qui aura l'effet de fixer d'une manière uniforme et constante la jurisprudence des arrêts et de faire cesser le chaos de décisions contradictoires prononcées jusqu'à ce jour par les différentes cours d'appel du pays. Mais cela seul ne suffit pas ; et sans la publicité donnée aux décisions des divers tribunaux du Bas-Canada, jamais on ne parviendra à assurer sur des bases solides la jurisprudence des arrêts, même avec un nouveau système de judicature et cette moquerie consignée dans nos lois sous le nom de jugements motivés. Il faut encore que les points de fait et de droit, les motifs des jugements soient connus de tous. Or, cette connaissance ne peut se faire qu'au moyen de rapports recueillis aux sources authentiques par des personnes habiles et entendues. Dans les autres pays, ou à de semblables rapports ; pourquoi n'en aurait-on pas dans le Bas-Canada ? On dira à cela, mais il faut de l'argent pour payer les frais de ces rapports ? Sans doute, et l'argent ne nous manquera pas non plus pour cet objet. Que dans la nouvelle loi de judicature, on prélève sur la procédure dans les cours du banc de la Reine, une certaine somme pour cet objet aussi utile qu'important ; et cette somme sans qu'elle soit considérable produira un montant suffisant pour couvrir les dépenses nécessitées pour la publication de ces rapports.

Mais comme les frais de procédure sont déjà assez énormes, et qu'il ne serait pas juste de prélever une taxe sur les plaideurs pour parvenir au but dont nous parlons, on pourrait-on pas prélever sur les revenus exorbitants de certains officiers de nos cours de justice, en diminuant leurs honoraires excessifs, la somme nécessaire. Nous croyons devoir appeler sur ce sujet, l'attention de l'administration ; nous le faisons avec d'autant plus de confiance, que la plus part des honorables messieurs qui en font partie, appartiennent à une profession dans laquelle ils ont eu souvent à déplorer l'absence de toute publicité des décisions de nos divers tribunaux.

Nous apprenons par l'Aurore, que les français domiciliés à Montréal, feront chanter samedi, le 9 du courant, à l'église de Bonsecours, une messe pour appeler les

benédiction du ciel sur la France, à l'occasion de l'élection du Président de la République Française.

Les Mélanges annoncent qu'ils publieront prochainement une suite d'articles sur les Recollets du Canada. Nous ne manquerons pas de reproduire ces écrits qui intéresseront vivement nos lecteurs en leur appelant l'existence d'une compagnie religieuse dont les bienfaits et l'utilité ont été si vivement sentis dans notre patrie.

Le révérend Messire Holmes a commencé hier son cours de conférences. Le peuple avide d'entendre la parole de l'éloquent prédicateur, se pressait en foule dans l'enceinte de la cathédrale. Nous avions préparé un aperçu de cette première conférence ; mais nous l'avons remplacé par un article sur ce sujet inséré dans notre feuille de ce jour, l'écrivain ayant mieux que nous, rendu justice au évêque monseigneur.

Nous espérons pouvoir commencer bientôt la publication de cette première conférence, et plus tard donner celles qui vont suivre.

Le Journal The Emigrant de Québec. Ce journal pendant son existence a soulevé une polémique acrimonieuse sur la question de savoir quels en étaient les propriétaires. Au milieu des affirmations et des dénégations, le journal est mort, laissant cette question aussi obscure que jamais. Nous croyons que ce qui suit pourra jeter quelque clarté sur le sujet.

BANC DE LA REINE. Peter Donoghue, Commentaire, Joseph Power Bradley, Sec. Sommeil. Paul Lepper, marchand, William Rapp. le 7. déc. 1848. Tims, gentilhomme, Demandeurs, Michel Connolly, marchand, et autres. Tous de la cité de Québec.

John O'Kage dit bien, gentilhomme. Les demandeurs demandent du défendeur la somme de £9. courant, balance due en £10 courant, que le défendeur a promis payer aux demandeurs en considération de ce que les demandeurs achèteraient le matériel pour l'impression et publication d'un papier nouvelle à être appelé The Emigrant, ce que les dits demandeurs ont fait et ont déboursé à cette fin une somme de £500. etc, etc.

Nous apprenons avec plaisir que MM. les Congréganistes de cette ville, ont pris des mesures pour établir des Jésuites dans les appartements contigus à leur chapelle.

Nous voyons par un journal anglais que toutes les propriétés de l'Hotel-de-Ville de St. Jean ont été vendues pour la somme de \$300,000 en vertu d'un jugement rendu par la cour suprême.

Vendredi matin, un cheval de charretier a pris l'épouvante sur le marché de la haute-ville. Il a gagné les rues du Fort et Boade et s'est arrêté près de la petite porte, après être descendu une partie de l'escalier, où se trouvaient plusieurs personnes qui n'ont eu aucun mal.

Nous voyons avec plaisir que les habitants, de St. Marie ont adopté des résolutions énergiques contre l'usage des boissons fortes.

Dans la paroisse de St. Aimé, deux mille personnes se sont enrôlées sous la bannière de la tempérance, grâce au zèle infatigable du père Chiquiquy, qui a prêché mercredi à Sorel.

Il doit se publier dit-on, une galerie nationale contenant les portraits des hommes célèbres du Canada.

Nous recevons avec plaisir toutes informations qu'on veut bien nous donner ; mais nous prions les personnes qui auraient quelques écrits à nous adresser, de le faire la veille des jours de publication.

Les catholiques de Cincinnati ont à leur disposition trois écoles catholiques, qui grâce à la modicité du prix d'admission, sont fréquentées par 3000 enfants. La population de Cincinnati est de 107900 habitants.

Dimanche, le 29 Novembre Mgr. Hughes a donné la confirmation, dans l'église de St. Marie, à plus de deux cents personnes parmi les quelles douze étaient de nouveaux convertis à la religion catholique. La cérémonie s'est terminée par un sermon de ce digne évêque.

Le Steamer Huron, arrivé en cette ville, samedi, avait une cargaison de 2,000 quarts de fleur.

CHAT SAUVAGE.—Le Kingston Mail rapporte que le Dr. Maitland et le lieutenant Friend viennent de tuer près de cette ville un chat sauvage. C'est un animal qui se voit rarement dans les lieux un peu peuplés. Il paraît qu'il avait des dents très longues et des griffes formidables. (Mélanges.)

(Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.)

Conférences de l'Avent.

M. Holmes a commencé Dimanche le cours de Conférences annoncées depuis quelque temps. Inutile de dire qu'il a parlé avec cette imagination vive, cette éloquence, cette originalité de pensées et d'expressions que l'on trouve toujours en lui. Cette première conférence a été toute préliminaire. L'orateur a pris pour texte ces paroles si profondes de l'Écriture :

'Christus est heri et hodie et in secula.' ou à peu près

Après quelques réflexions générales d'une haute portée sur l'empire éternel du Christ, le prédicateur a développé le plan qu'il s'est tracé, et a exposé les raisons qui l'ont porté à donner ces conférences. Historiques, dogmatiques et morales, ces conférences prendront l'Église au berceau du monde, la suivront à travers la nuit épaisse du paganisme, contempleront ses blessures et ses triomphes au temps des persécutions, les peines, les joies, les dangers, les espérances qu'elle éprouve depuis que la barque de Pierre a jeté l'ancre sur les rives contemporaines.

Quant aux raisons de cet enseignement extraordinaire, elles se trouvent dans les besoins de notre époque. Aujourd'hui, que les nations semblent vouloir rompre tout-à-fait avec le passé, et constituer des sociétés civiles et politiques en dehors de la religion du Christ ; aujourd'hui que l'on se demande avec effroi ce que l'avenir nous réserve, il importe à tout chrétien de se rendre compte de sa croyance, d'en approfondir les principes, afin d'avoir une planche de salut au fort de la tempête.

Sans entrer encore en matière, l'orateur a émis comme principe général qu'il doit nécessairement y avoir des mystères dans la religion, qu'il ne faut pas confondre ce qui est au-dessus de la raison avec ce qui lui est opposé, et il a terminé par ce trait si frappant de la vie de St. Augustin, qui perd sans doute, ici, du charme que lui prêtait la parole du prédicateur. Un des génies les plus vastes qui aient jamais existé se promenant un jour sur les bords de la mer. Tout en regardant les vagues qui venaient paisiblement expirer à ses pieds, il méditait sur les profondeurs incompréhensibles de la religion, et son esprit s'indignait de ne pouvoir comprendre un Dieu unique en trois personnes. Il aperçoit alors un petit enfant qui, assis sur le rivage, versait lentement dans un petit trou l'eau de la mer qu'il puisait avec une coquille. Il voulait, disait-il, épuiser avec cette coquille, les abîmes de la mer ! Image frappante de la profondeur des mystères de Dieu, et de la sotte vanité des hommes qui veulent les pénétrer.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux amis des arts et de l'éducation, qu'ils pourront voir aux magasins de MM. Fabre un beau modèle en relief du collège St. Hyacinthe qu'on se propose de bâtir le printemps prochain : l'harmonie qui régnait dans son ensemble en fait un ouvrage parfait dans son genre ; un superbe et très élégant dôme couronne le tout noblement. La forme est un carré, il a 800 pieds de développement et est flanqué de 4 pavillons couronnés chacun d'une jolie lanterne. Ce plan est l'œuvre de notre habile architecte, M. P. L. Morin, déjà avantageusement connu parmi nous pour les divers ouvrages en ce genre qu'il a déjà exécutés. (Minerve.)

RAPPEL DES LOIS DE NAVIGATION.

RESOLUTIONS ADOPTÉES

A la grande assemblée du marché Bonsecours.

Résolu 10 que cette assemblée concourant pleinement dans les résolutions adoptées à une grande assemblée publique tenue en cette ville, le 13 juin dernier, au sujet des lois de navigation, et jugeant la question de la plus haute importance pour les intérêts du Canada, pense qu'il est convenable de répéter en substance et confirmer ce qui fut alors résolu, savoir :

Qu'en tant que la mère-patrie a jugé à propos d'abandonner sa politique de protection, et a, en conséquence, privé cette colonie de plusieurs des avantages dont elle jouissait auparavant sur les marchés du Royaume-Uni, avantages dont nous regrettons profondément la perte et qui ne pourront pas même être compensés par un changement des lois de navigation en ce qui concerne le Canada ; et en tant que les restrictions auxquelles nous sommes assujettis par ces lois, et la fermeture partielle de St. Laurent aux vaisseaux étrangers sont reconnues comme injurieuses à notre commerce et aux intérêts essentiels de la province. C'est par conséquent l'opinion de cette assemblée que le peuple de cette colonie a auprès de la mère-patrie une juste réclamation pour être déchargé de ces restrictions onéreuses.

Résolu 20 que cette assemblée, d'après une nouvelle expérience acquise dans la saison qui vient de finir, à les plus puissantes raisons pour réitérer ce qui a été déjà exprimé à l'assemblée du 15 juin dernier, savoir—Qu'il y a le plus grand sujet de crainte que si les lois anglaises sur la navigation demeurent en force, après que la protection des céréales et de la farine du Canada aura été retirée en Angleterre, la masse des produits des Fists du Fouest et du Canada-ouest ne soit envoyée aux ports des États-Unis, pour y être transportée dans leurs navires, malgré les avantages supérieurs, sous le rapport de l'économie, du transport que possèdent les communications maritimes du Canada, mais qui sont pleinement contrebalancés à cause du plus bas prix dans le fret sur l'Océan aux États-Unis, provenant en partie de la concurrence qui existe là entre les navires anglais et étrangers et que les lois de navigation devenant par là inefficaces quant à leur principal objet, celui de la protection de la marine anglaise, tandis qu'elles exerceraient une influence très funeste à cette portion de nos revenus provenant des travaux publics, et aux intérêts de tout individu lié au commerce intérieur ou extérieur du pays.

Résolu 30, que cette assemblée a pris en considération le bill pour amender les lois en force pour l'encouragement de la navigation et des vaisseaux

britanniques, préparé et mis devant la chambre des communes par M. Bernal. M. Labouchère et lord John Russell, et ordonné d'être imprimé le 16 août dernier, et qu'après s'être substitué d'exprimer aucune opinion sur le mérite du bill en tant qu'il affecte les intérêts généraux de l'empire, cependant concevant qu'il rencontre pleinement les besoins et les justes réclamations de cette province, en tant qu'il nous donne la liberté d'employer à notre choix des vaisseaux anglais ou américains, dans notre commerce avec le Royaume-Uni et les autres nations, et d'accéder à notre législature provinciale le pouvoir de régler notre commerce de côtes, et notre navigation intérieure—salue cette mesure avec la plus grande satisfaction, et se flatte que cette question sera prochainement considérée par le gouvernement de Sa Majesté—cette assemblée étant convaincue que les dispositions du bill, en tant qu'elles se rapportent au Canada, sont indispensables à la prospérité de cette colonie.

Résolu 30. Que l'humble adresse basée sur les résolutions précédentes soit préparée, pour être transmise à Sa Majesté la reine et au parlement impérial ; et que son Excellence le gouverneur général soit prié de la transmettre en l'appuyant ; aussi que des pétitions soient préparées et présentées aux deux chambres de la législature provinciale à sa prochaine session, les priant d'appuyer les demandes de cette assemblée, par des adresses aux autorités impériales.

Résolu 50. Qu'un comité soit nommé, avec pouvoir de faire connaître les intentions de cette assemblée, telles qu'exprimées dans les résolutions qui précèdent ; et de plus que le dit comité soit requis d'ouvrir une correspondance avec nos correspondants des autres parties de la province, dans la vue de les inviter à coopérer avec nous, pour promouvoir les objets que nous avons en vue, et que les messieurs sans avis soient nommés, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre :

John Geo Moffatt, C.S. Chetrier, hon A N Morin, John Young, John Glass, Dr Beaubien, J De Witt, M P. L. H. Holton, J G Mackenzie, D Torrance, hon P McGill, Alfred Larocque, W B Cumming, H H Whitney, H Stanes, W Murray, James Scott, Ed. Matland, J M Tobin, B H Le-moine, J H Gagnon, G. J. Garter, Jean Bruncau, D Kimwar, P Joloin, A Prevost, Louis Marchand, Danase Masson, A Cuvillier, J Gould, C S Ross, T B Anderson, D L Macpherson, W Molson, Chas Boeckts, James Law, H L Routh, W Lum, John Greenshields, Charles Geddes, William Muir, Sidney Jones, Benjamin Brewster, Charles Wilson, William Workman, Thomas Peck, James Ferrier, William Carter, Hew Ramsay, John Gleason, David Davidson, A Simpson. Cette résolution fut adoptée, après que l'Assemblée se dispersa.

LES ORATEURS DANS L'EMBARRAS.

Une correspondance de Washington décrit de la manière suivante les tics de quelques uns des hommes éminents du congrès.

Il arrive rarement à M. Callham de se trouver arrêté par un mot ; mais en pareil cas, on le voit tirer avec vivacité le col de sa chemise ou passer sa main osseuse dans ses longs cheveux gris jusqu'à ce que l'expression lui vienne. En semblable embarras, M. Webster tourmente le coin intérieur de son œil gauche avec le médium de sa main droite ; si la phrase résiste encore, il se frotte le nez avec une sorte de fureur ; comme dernière ressource enfin, il écarte les jambes, plonge ses mains dans ses poches et jette le haut du corps en avant ; jamais le mot rebelle ne résiste à cette manœuvre. Le général Cass, lui, passe la main le long du bord inférieur de son gilet ; M. Benton baisse la voix de telle sorte qu'il est impossible d'entendre la fin de sa phrase ; M. Mangum, au contraire, s'emporte et remplace l'expression qui lui manque par un son inarticulé. MM. Johnson (du Maryland), Crittend et Hannegan ont la rare qualité de ne jamais éprouver la moindre hésitation. —Cour. E. U.

LA RICHESSE DE L'OHIO.

Les relevés officiels de l'année courante portent à 1,870, 777 le nombre actuel des pores dans l'état de l'Ohio ; c'est, comparativement à l'année dernière, un accroissement de 113, 459 de ces animaux. Leur valeur totale est estimée à \$2,329,493.—Idem.

DE NEW-YORK A ALBANY.

L'achèvement du chemin de fer de New-Haven, dont on annonce l'ouverture pour le 10 décembre va simplifier, de la manière la plus heureuse, les communications d'hiver entre New-York et l'Onest de l'état. Cette nouvelle ligne s'embranchera en effet à Bridgeport sur le "Housatonic railroad," et permettra par suite de supprimer le trajet en bateau à vapeur et le transbordement qui avait lieu jusqu'ici. Le voyage entre New-York et East Albany pourra désormais se faire directement dans une moyenne de huit heures et demie.—Idem.

L'HYDROPHOBIE ET LE CHLOROFORME.

Il y a huit jours, un enfant de quatorze ans, demeurant à Yorkville, fut pris d'une maladie ayant tous les symptômes de la rage. Bientôt en effet, les spasmes se manifestèrent, et le médecin, après avoir épuisé tous les moyens en son pouvoir, se décida à employer le chloroforme. L'effet calmant fut presque immédiat, et, vers le soir, le malade put boire une infusion de graine de lin. Quelques heures après, il s'éteignit sans aucune souffrance.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

—La congrégation du T.-S.-Rédempteur, fidèle à l'esprit qui animait saint Alphonse a déjà fondé dix établissements, depuis un certain nombre d'années, au milieu des